

Un engagement pour tous !



Le CDOS 54 vous propose

Le Service Civique

Pour les jeunes

- Avoir entre 16 et 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap
- Durée de la mission entre 6 mois et 8 mois
- Sans condition de diplôme : seule la motivation compte
- Indemnisation de 580€/mois*

*plus d'informations au verso

Pour les associations sportives

- Une force vive pour la reprise
- Aucune démarche administrative de votre part
- Nous vous accompagnons de A à Z
- Possibilité d'aides financières**



Renseignements : service-civique@cdos54.fr



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



**CDOS
MEURTHE-ET
MOSELLE**

Le Service Civique Comment ça marche ?

Des avantages pour les jeunes



- Agir pour le bien collectif, explorer de nouveaux horizons, développer vos compétences
- Une couverture sociale complète
- 3 journées de formations gratuites (dont la Formation Premiers Secours (diplôme PSC 1))
- Possibilité d'aide financière à l'accompagnement**
- Une attestation officielle pour faire valoir son engagement



* Une indemnité de 472,97€ nets/mois versée directement par l'État.

+



Une prestation mensuelle de 107,58€ correspondant aux frais d'alimentation ou de transport versée par l'association sportive.

=



La/le volontaire perçoit 580,55€/mois.

Accompagnement des associations sportives

Le CDOS 54 comme partenaire vous aide pour :

- Définition de la mission
- Recrutement
- Assurer le suivi du volontaire
- Définir le projet d'avenir
- Gestion des formations
- Établir le bilan de fin de mission
- Obtenir une aide d'accompagnement financière pour votre volontaire**



Pour aller plus loin : www.cdos54.fr/service-civique

Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle
3 avenue du Rhin, 54320 Maxéville - 03 83 67 43 43
N° SIRET : 391 091 808 00025 - CODE APE : 9312Z
Numéro d'agrément : LO-054-20-00043-00